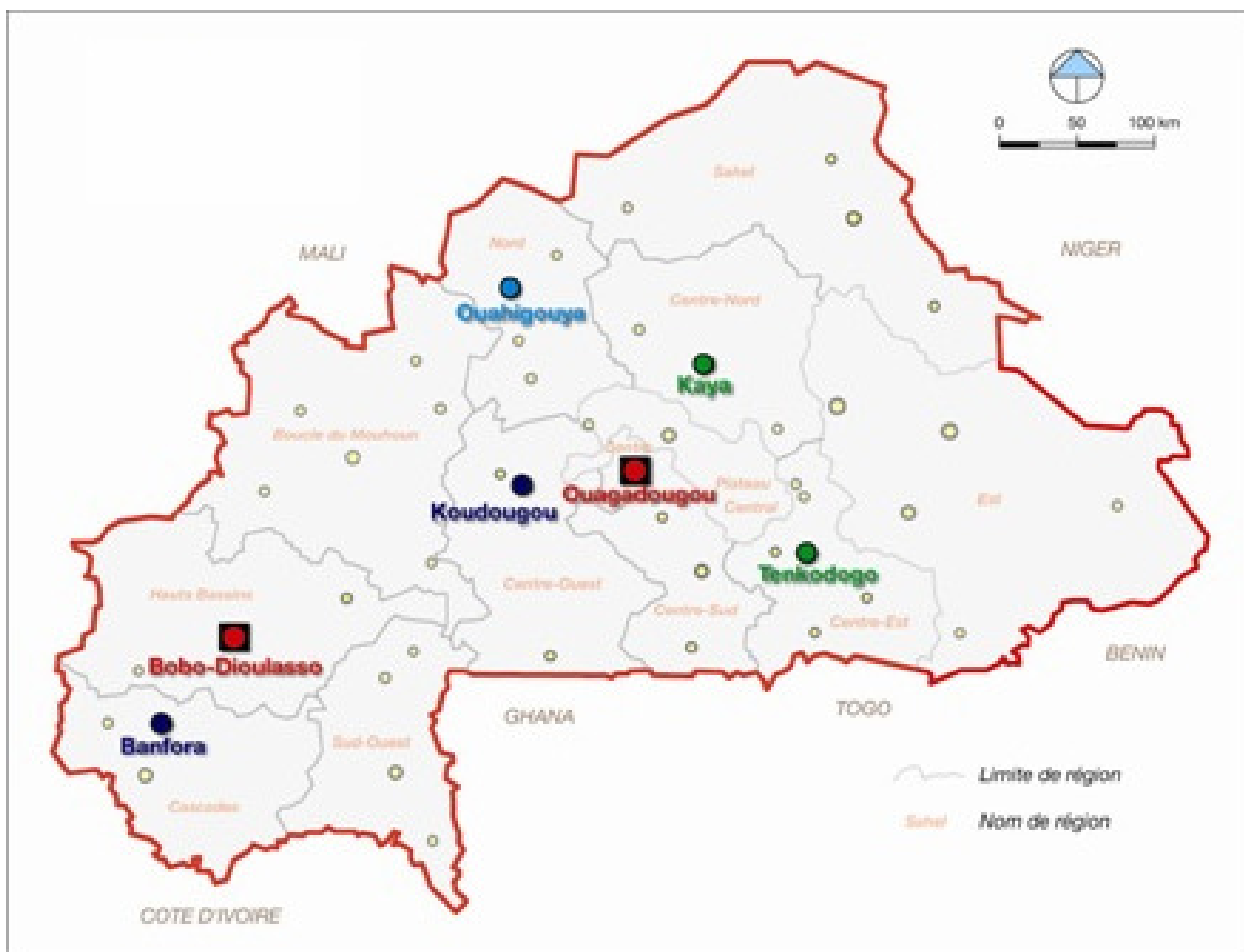


QUATRIEME EDITION DES JOURNEES ECONOMIQUES DU BURKINA FASO EN FRANCE : "INVESTIR AU BURKINA FASO, LA PORTE OUVERTE SUR LE GRAND MARCHÉ DE L'AFRIQUE DE L'OUEST".



NOTE DE PRESENTATION DE LA SITUATION ET DU POTENTIEL ECONOMIQUES DU BURKINA FASO

SOMMAIRE

I. CONTEXTE GENERAL	4
1.1 Géographie et population	4
1.2 Organisation administrative	4
1.3 Organisation politique	4
1.4 Les ensembles de coopération et d'intégration économiques.....	6
II. SITUATION ECONOMIQUE	6
2.1. Principales données macro-économiques.....	6
2.2 La vision du développement du Burkina Faso.....	7
III – L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES : LES PRINCIPALES REFORMES	8
3.1 Les mesures législatives et réglementaires.....	9
3.2 Les mesures d'ordre institutionnel	9
IV. PARTENARIAT BURKINA FASO/FRANCE	10
4.1 Le cadre général de coopération économique et financière.....	10
4.2 Partenariat commercial	11
4.3 La coopération décentralisée	11
V – LES POTENTIALITES ECONOMIQUES	12
5.1. L'agriculture et l'élevage.....	12
5.2. L'industrie et les mines	13
5.3. Le secteur tertiaire	13
5.4. L'artisanat	13
5.5. Le secteur du tourisme - hôtellerie.....	14
VI. PRINCIPAUX PROJETS ET PROGRAMMES	14
6.1. Grands projets d'infrastructures économiques	14
6.2. Programme de privatisation et de désengagement de l'Etat des secteurs productifs.....	15
6.3. Projets du secteur privé	16
VII. PERSPECTIVES	16
VIII. CONCLUSION	17

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURKINA FASO



I. CONTEXTE GENERAL

1.1 Géographie et population

- **Géographie** : Le Burkina Faso est situé en Afrique de l'Ouest à en moyenne 1000 km des côtes maritimes. Il couvre une superficie de 274 200 km et est caractérisé par trois types de climat : soudanien, soudano-sahélien et sahélien.
- **Population** : Selon le dernier recensement de la population de l'habitation (RGPH) de décembre 2006, la population résidente est estimée à 14 017 262 habitants dont 51,7% de femmes. Les moins de quinze ans représentant 46,4% de la population totale. Elle croit à un rythme de 3,1% en moyenne par an.

1.2 Organisation administrative

- **Organisation administrative** : Le Burkina Faso est subdivisé en 13 régions administratives, 45 provinces et 351 communes (49 communes urbaines et 302 communes rurales).
- **Les principales villes** : Il s'agit de
 - Ouagadougou, la capitale : 1 475 223 hbts
 - Bobo-Dioulasso : 489 967 hbts
 - Koudougou : 88 184 hbts
 - Banfora : 75 917 hbts
 - Ouahigouya : 73 153 hbts

1.3 Organisation politique

- **Le Burkina Faso, pays démocratique et laïc** : Indépendant depuis 1960, le Burkina Faso est un pays laïc caractérisé par le multipartisme politique et la liberté de presse. Depuis la réinstauration de l'Etat de droit en 1991, les différentes consultations électorales se tiennent régulièrement (Présidentielles, législatives et municipales).

- **Les Institutions**

- ❖ l'Assemblée Nationale, quatrième législature, plusieurs partis politiques représentés ;
- ❖ le pouvoir judiciaire constitué de quatre juridictions supérieures :
 - le Conseil Constitutionnel,
 - la Cour de Cassation,
 - le Conseil d'Etat,
 - la Cour des Comptes,Et d'une juridiction spéciale :
 - la Haute Cour de Justice.

Le domaine de la justice fait l'objet d'un grand chantier de réforme.

- ❖ les autres institutions et organes de l'Etat constitués de :
 - structures consultatives : le Conseil Economique et Social (CES) et le Comité National d'Ethique (CNE) ;
 - instances de régulation : le Médiateur du Faso, la Commission Electorale Indépendante (CENI) et le Conseil Supérieur de Communication (CSC) ;
 - structures de contrôle : Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat (ASCE) et l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

- **La place de la presse**

L'exercice de la démocratie a favorisé l'émergence de nombreux organes de presse. A ce jour, le paysage médiatique compte quatre quotidiens dont trois privés, sept hebdomadaires privés, un mensuel privé, quatre chaînes de télévision dont trois privées, une vingtaine de radios dont trois publiques. Tous ces organes travaillent à l'éveil de la conscience des populations. Le classement mondial de la liberté de la presse de l'année 2008, rendu public par Reporters Sans Frontières (RSF), le 22 octobre 2008, classe le Burkina Faso au 7^e rang en Afrique et au 63^e rang dans le monde, sur 173 pays concernés.

1.4 Les ensembles de coopération et d'intégration économiques

Le Burkina Faso a foi en l'intégration économique comme moyen d'émulation de l'économie nationale et de son insertion dans l'économie mondiale. Il fait partie des principaux ensembles ci-après :

- la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ;
- le Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) ;
- l'Autorité du LIPTAKO-Gourma.

II. SITUATION ECONOMIQUE

2.1. Principales données macro-économiques

Au prix d'importantes réformes soutenues par le Gouvernement, l'économie burkinabé a entretenu ces dix dernières années une croissance moyenne de 6% par an contre une croissance démographique de l'ordre de 3%.

En 2007, l'économie burkinabé a été à l'épreuve de la conjugaison de quatre facteurs. L'augmentation disproportionnée du prix du pétrole, la baisse du cours des matières premières et la dépréciation du dollar américain par rapport à l'Euro au plan externe ainsi que les conditions agroclimatiques défavorables au plan interne. Toutes choses qui ont contribué à freiner la croissance économique établie à 3,6% contre 6,1% en 2006. Le niveau d'inflation très modéré a été de 0,3% en 2007 contre 2,4% l'année précédente.

Au cours de l'année 2008, outre la hausse du prix du pétrole qui connaît maintenant une décélération, l'économie burkinabé a fortement ressenti les effets de la crise alimentaire mondiale. Selon toute vraisemblance la croissance économique s'établirait légèrement au-dessus de 4% à fin 2008. La bonne pluviométrie au cours ce cette année et les performances

agricoles en perspectives sont annonciatrices d'une bonne performance économique en 2009.

2.2 La vision du développement du Burkina Faso

- **La vision**

La vision de développement telle que définie dans l'étude prospective "Burkina 2025" est de faire du Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice, respectée sur la scène internationale.

A l'horizon 2010, l'ambition du Président du Faso, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, telle qu'elle ressort de son programme politique « Le progrès continu pour une société d'espérance », est la construction d'une économie solidaire dans une société démocratique porteuse de créativité, d'inventivité et de dynamisme entrepreneurial.

- **Orientations stratégiques**

En 2000, le Gouvernement a élaboré le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) qui a fait l'objet de relecture en 2003. Ce cadre de référence tire ses fondements des visions ci-dessus indiquées et s'inscrit dans la perspective de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015. Il poursuit les objectifs quantitatifs majeurs ci-après :

- accroître le produit intérieur brut (PIB) par tête d'au moins 4% à partir de 2004 ;
- ramener l'incidence de la pauvreté à moins de 35% à l'horizon 2015 ;
- accroître l'espérance de vie à au moins 60 ans à l'horizon 2015.

Sur le plan stratégique, il confirme l'option du Gouvernement de réaliser une économie libérale et concurrentielle faisant du secteur privé le moteur d'une croissance de qualité, génératrice d'emplois et de revenus. La poursuite des réformes économiques et structurelles entreprises depuis 1991 pour améliorer la compétitivité du secteur privé, s'impose comme la principale voie de succès du CSLP.

- **Les stratégies opérationnelles**

Les stratégies d'opérationnalisations du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté couvrent divers domaines clés. Il s'agit de :

- la Stratégie de Développement Rural (SDR) ;
- le Plan Décennal de Développement de l'Enseignement de Base (PDDEB) ;
- le Plan Nationale de Développement Sanitaire (PNDS) ;
- le cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA et les IST ;
- la politique nationale de bonne gouvernance ;
- la politique nationale de lutte contre la corruption ;
- la stratégie nationale de renforcement des finances publiques ;
- le plan d'action national de réforme de la justice ;
- la déclaration de politique minière devant faire l'objet de relecture en 2009.

En ce qui concerne particulièrement le secteur privé, il faut retenir :

- la lettre de politique de développement du secteur privé ;
- la stratégie de développement industriel ;
- la stratégie de développement de l'artisanat ;
- la stratégie de développement du secteur privé.

III – L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES : LES PRINCIPALES REFORMES

Le dernier rapport "Doing Business" 2008 de la Société Financière Internationale (SFI) classe le Burkina Faso parmi les dix meilleurs pays réformateurs du monde et les cinq meilleurs d'Afrique pour la constance dans ses efforts de réformes afin de créer un environnement des affaires plus incitatif. En matière d'harmonisation du droit des affaires, le Burkina Faso a enregistré des avancées significatives selon l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires (OHADA) tout comme en matière de lutte contre la corruption selon le dernier rapport de Transparency International. Outre le vaste programme de privatisation des entreprises

engagé depuis 1991, ces réformes ont été principalement d'ordre législatif et réglementaire ainsi que d'ordre institutionnel.

3.1 Les mesures législatives et réglementaires

Les réformes ont concerné :

- la politique fiscale plus favorable au commerce, dans le cadre de l'union douanière de l'UEMOA ;
- le code des investissements avec six régimes privilégiés et un régime particulier pour les entreprises d'exportation ;
- le code minier pour le rendre plus attractif ;
- le code du travail plus flexible et mieux adapté aux réalités économiques des entreprises ;
- les marchés publics pour garantir plus de transparence dans la compétition.

3.2 Les mesures d'ordre institutionnel

Les principales réformes ont consisté en :

- la restructuration de l'Office National du Commerce Extérieur (ONAC), de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF), du Conseil Burkinabé des Chargeurs (CBC) pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle d'accompagnateur du secteur privé ;
- l'institution de la rencontre annuelle Gouvernement – Secteur privé précédé par des rencontres sectorielles de proximité ;
- la mise en place d'un Centre des Guichets Uniques chargé de centraliser, de rationaliser, de simplifier et d'accélérer l'ensemble des formalités de création d'entreprises, de commerce et d'investissement ;
- la création dans le cadre du programme de l'efficacité commerciale mis en œuvre par la CNUCED, d'un Trade Point ;
- le renforcement des capacités de la Maison de l'Entreprise lui permettant d'améliorer son offre d'assistance à l'entreprise privée

en regroupant en son sein une masse critique de services d'appui-conseil, d'information ;

- la création des Centres de Formalités des Entreprises et d'un Centre de Facilitation des Actes de Construire simplifiant ainsi les différentes procédures administratives ;
- la création d'un Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation à Ouagadougou pour le règlement des conflits liés au commerce ;
- la mise en place d'une Autorité de Régulation des Marchés Publics pour assurer plus de transparence dans l'exécution des marchés publics ;
- l'institution d'un Conseil Présidentiel pour l'Investissement pour booster l'investissement afin de renforcer le dialogue entre le Gouvernement, la communauté résidente des hommes d'affaires et appuyé par une communauté non résidente des hommes d'affaires ;
- la création des Centres de Gestion Agrées à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso pour accompagner les PME dans la gestion de leurs entreprises à travers l'assistance comptable ;
- la création d'une agence nationale de promotion des investissements dont les principaux objectifs sont entre autres d'améliorer la compétitivité des PME/PMI et de promouvoir la dynamique entrepreneuriale en offrant des produits financiers et non financiers adaptés aux besoins du secteur privé.

IV. PARTENARIAT BURKINA FASO/FRANCE

4.1 Le cadre général de coopération économique et financière

Le Document Cadre de Partenariat (DCP) signé à Paris en juin 2006 entre la République française et le Burkina Faso est la principale référence définissant la stratégie de coopération française au Burkina Faso. Il se veut un guide de l'action et tient compte des préoccupations actuelles ci-après :

- les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
- les déclarations de Rome et de Paris sur l'efficacité de l'aide ;
- la coopération française à travers les directives du Comité Interministériel pour la Coopération Internationale et le Développement (CICID) ;

- le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et son Programme d'Actions Prioritaires (PAP-CSLP) du Burkina.

Les principaux domaines couverts sont :

- la gouvernance (institutionnelle, financière, décentralisation,...) ;
- agriculture et développement rural ;
- santé et éducation de base ;
- formation professionnelle ;
- environnement ;
- secteur privé ;
- infrastructures et développement urbain ;
- culture et recherche.

4.2 Partenariat commercial

La France demeure le premier partenaire commercial du Burkina Faso.

- les importations du Burkina Faso : elles sont constituées principalement sur les produits pharmaceutiques, les véhicules usagés et motocycles, la farine de blé, le matériel de traitement de l'information (informatique), le tabac, le matériel électrique et téléphonie ;
- Les exportations du Burkina Faso : elles sont dominées par le coton, les fruits et légumes, les oléagineux, l'artisanat, les peaux et leurs produits finis.

4.3 La coopération décentralisée

La coopération France - Burkina se déroule également à travers d'autres acteurs non gouvernementaux que sont les ONG et le jumelage coopération.

En effet, on assiste aujourd'hui à un jumelage entre collectivités locales françaises et burkinabé avec plus de 150 jumelages.

Par ailleurs, des ONG françaises au nombre de 266 environ sont très actives dans les domaines les plus divers et dans les quatre coins du Burkina.

Des Instituts de Recherche tels que l'Institut de Recherche sur le Développement (IRD) et le Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement (URAD) pour l'agronomie et les sciences humaines, l'Agence Nationale de Recherche sur le SIDA pour la Santé, sont également des intervenants extérieurs.

C'est pour marquer un soutien fort à cette coopération que le Président du Faso a effectué un déplacement en France en fin mai – début juin 2006.

V – LES POTENTIALITES ECONOMIQUES

5.1. L'agriculture et l'élevage

L'agriculture et l'élevage contribuent en moyenne pour 35,5% au PIB et assurent un emploi et un revenu à 80% de la population. L'objectif fondamental du Gouvernement est d'accroître la production agricole de 5 à 10% par an et de relever le niveau de revenu des exploitants agricoles et des éleveurs d'au moins 3% par personne et par an. La mise en œuvre d'un tel objectif impose au Gouvernement de saisir toutes les opportunités qui existent pour mettre en œuvre le potentiel au niveau de ces deux sous-secteurs.

- **Agriculture**

Le Burkina Faso recèle de potentialités agricoles importantes mais insuffisamment exploitées :

- seulement un tiers des 9 millions d'hectares de terres agricoles est exploité ;
- le potentiel de terres irrigables estimé à 165 000 hectares est seulement exploité à hauteur de 12% ;
- les créneaux porteurs pour le Burkina Faso demeurent : les fruits et légumes (le haricot vert, le gombo frais, les fraises, les manges) et les oléagineux (karité, sésame, anacarde) et les fils de coton.

- **Elevage**

- le secteur de l'élevage qui regorge d'un potentiel élevé en ressources animales appelle la technologie et les capitaux étrangers dans les activités de transformation comme la mise en place d'unités de charcuterie ou d'abattoirs frigorifiques, modernes et orientés à l'exportation ;

- la qualité naturelle et exquise de la viande bovine et ovine du Burkina Faso certifie son caractère bio et augure d'un taux de pénétration élevé dans les marchés côtiers de l'Afrique et dans les pays européens.

5.2. L'industrie et les mines

- L'industrie manufacturière, minière et du BTP fonde aussi l'espoir d'une accélération de la croissance des prochaines années. En effet, le tissu industriel offre des perspectives réelles dans le domaine de la transformation agro-alimentaire et de l'import - substitution ;
- L'or existe un peu partout sur l'ensemble du territoire national, à côté de nombreuses autres ressources minières ;
- Le zinc dont le gisement de sulfures massifs de Perkoa qui contient plus de 6 millions de tonnes de minerai à 18% de zinc ;
- Le manganèse dont l'important gisement de Tambao qui contient plus de 19 millions de tonnes de minerai titrant 50 à 55% de manganèse.

5.3. Le secteur tertiaire

En participant pour plus de 40% à la formation du PIB, le secteur tertiaire est la première branche économique du pays qui peut encore consolider sa position.

Au regard de son positionnement géographique dans l'espace communautaire ouest africain, notre pays fait le pari de devenir une plaque tournante et le carrefour de l'économie régionale, dans le domaine particulier du secteur tertiaire : transport, transit, assurances, banques, services liés aux télécommunications, nouvelles technologies de l'information et de la communication... ; d'où le thème des présentes journées sur « **Investir au Burkina Faso: une porte ouverte sur le grand marché Ouest Africain** ».

5.4. L'artisanat

- L'artisanat occupe environ 900 000 personnes et participe pour près de 30% au PIB ;
- C'est le 2ème pourvoyeur d'emplois après l'agriculture et l'élevage ;
- Le Burkina Faso se présente aujourd'hui comme la vitrine de l'artisanat africain, avec l'organisation tous les deux ans du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO).

5.5. Le secteur du tourisme - hôtellerie

- Ce secteur est en pleine expansion avec près de 310.000 arrivées en 2007 qui nous situent aujourd'hui à la 5ème place dans l'espace sous-régional ;
- Les efforts du gouvernement en faveur du secteur du tourisme - hôtellerie visent notamment le renforcement du cadre réglementaire des activités pour plus de professionnalisme et des services touristiques de qualité ;
- A tout ce potentiel s'ajoutent nos grands rendez-vous que sont le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) dont la onzième édition s'est tenue du 31 octobre au 9 novembre 2008, le Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO), la Foire Internationale du Livre de Ouagadougou (FILO) et la Semaine Nationale de la Culture (SNC) ;
- Avec ses six zones touristiques, le Burkina Faso peut offrir aux visiteurs une gamme de produits allant du tourisme d'affaires et de congrès à la villégiature en passant par la chasse et les randonnées ;
- Enfin, pour diversifier ses stratégies de promotion autant que pour contribuer à l'essor du tourisme sous-régional, le Burkina Faso a créé le SITHO, le Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou ;
- Il s'agit là, d'un nouvel espace de contacts et d'opportunités de partenariats que nous voulons partager avec tous les professionnels du secteur du tourisme et de l'hôtellerie.

VI. PRINCIPAUX PROJETS ET PROGRAMMES

6.1. Grands projets d'infrastructures économiques

- Un vaste projet de réalisation d'infrastructures économiques qui passe par la réorganisation de la cité des affaires, au centre-ville de Ouagadougou à travers l'aménagement de la Zone d'Activités Commerciales et Administratives (ZACA) sur une superficie de 46 hectares et pour un coût de 50 millions d'euros. Les investisseurs y trouveront l'occasion d'investir dans l'immobilier et la construction d'unités marchandes ;
- Le prolongement de la Zone d'Activités Diverses (ZAD) avec l'aménagement de 200 parcelles viabilisées sur une aire de 46 hectares pour y implanter des PME/PMI intéressées notamment dans le domaine de la transformation ;
- La construction d'un nouvel aéroport international de Ouagadougou - Tabtenga pour près de 183 millions d'euros, en système BOT avec une forte implication du secteur privé ;
- Le programme d'interconnexion électrique Burkina - Ghana et Burkina - Côte d'Ivoire pour une tension nominale de 450.000 volts, longue de 421 kms et pour un coût global de réalisation d'environ 61 millions d'euros, avec pour objectif de réduire sensiblement le coût de l'électricité ;
- Les grands projets d'interconnexion ferroviaire en Afrique de l'Ouest dont celui qui reliera Ouagadougou à Kumasi au Ghana ;
- Des projets d'électrification de zones rurales pour près de 40 millions d'euros ;
- L'aménagement de sites touristiques pour 2 millions d'euros ;
- L'Etat a initié d'autres projets de partenariat public-privé dans les domaines des infrastructures routières ou de l'aménagement hydro-agricole dont le coût de réalisation recherché avec des partenaires extérieurs s'élève à plus de 144 millions d'euros.

6.2. Programme de privatisation et de désengagement de l'Etat des secteurs productifs

- La privatisation de la Société Nationale Burkinabè d'Electricité (SONABEL), Société d'Etat au capital de 70 126 548 Euros et qui produit plus de 360.000 Mwh d'énergie de source thermique et hydraulique ;

- L'ouverture du capital de la Société Nationale Burkinabè des Hydrocarbures (SONABHY), Société d'Etat au capital social de 4 573 471 euros, qui importe, stocke et approvisionne le pays en hydrocarbure pour une demande de plus de 135 millions d'euros par an ;
- La privatisation des aéroports internationaux de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso qui connaissent une nette évolution dans leur performance, depuis 1995 ;
- La privatisation du Centre de Contrôle des Véhicules Automobiles (CCVA), Société d'Etat au capital social de 649 768 euros, qui réalise les visites techniques de l'ensemble du parc industriel burkinabè.

6.3. Projets du secteur privé

La forte délégation d'opérateurs économiques burkinabè est porteuse de nombreux projets crédibles et mûrs au niveau de :

- la transformation des produits locaux : les oléagineux, les fruits et légumes, le coton, le bétail, le lait, les aliments de bétail ;
- la valorisation des sites touristiques ;
- la production d'eau minérale ;
- l'import - substitution à l'instar de la production de blé, de ciments, de peinture et colorants et de sachets plastiques ;
- l'exportation de plantes médicinales ;
- le secteur tertiaire ;
- la production de biocarburant à travers le jatropha, etc.

VII. PERSPECTIVES

- Réduction du délai de création d'une entreprise de 7 à 1 jour (5 jours en 2009 et 3 jours en 2010) ;
- Révision en cours du code général des impôts et du code des investissements et des textes de base sur le commerce ;

- Interconnexion des administrations impliquées dans le processus de création d'entreprises ;
- Intégration de l'application informatique du CEFORE avec celle du CEFAC et du CGU, par l'utilisation d'un même logiciel par les trois structures ;
- Accent sur le partenariat public/privé.

VIII. CONCLUSION

- La position centrale du Burkina Faso au cœur de l'UEMOA en fait un carrefour privilégié pour tout investisseur pour rayonner sur l'ensemble des pays membres ;
- Sa stabilité politique en fait un cadre sécurisant pour la promotion des investissements ;
- La paix et la cohésion sociales au Burkina Faso sont reconnues de tous et militent en faveur de la promotion des investissements ;
- D'abondantes ressources agricoles et minières existent ;
- Le cadre juridique et fiscal est très favorable aux affaires ;
- La législation du travail est souple (1er mondial en matière de réforme du code du travail, rapport "Doing Business 2009").

Nul doute que les rencontres d'affaires permettront de mieux échanger et d'aboutir à des partenariats mutuellement avantageux. C'est avec foi et acharnement au travail que le Burkina Faso poursuit la bataille contre le sous-développement. Pour les prochaines années, notre objectif est d'atteindre une croissance économique plus ambitieuse de 8 - 9% par an, en vue de réduire de manière plus substantielle l'incidence de la pauvreté sur le bien-être de nos populations.

Les hommes et les femmes d'affaires français sont invités à partager l'optimisme des burkinabè et de leur Gouvernement en investissant encore plus au Burkina Faso.

Peut-être qu'une visite d'affaires au Burkina Faso sera-t-elle plus expressive que la connaissance du pays sur papier et sur parole ?

En tout état de cause, les portes du Burkina Faso demeurent grandement ouvertes. Investir au Burkina Faso c'est s'ouvrir les portes du grand marché communautaire de l'Afrique de l'Ouest.